

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 108 / 2016 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LE COLOMBIER - ALLÉE DU COLOMBIER - COMMUNE DE TERSSAC

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 40**

**Votants : 44**

**N° 3 - 108 / 2016 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC  
LOTISSEMENT LE COLOMBIER - ALLÉE DU COLOMBIER -  
COMMUNE DE TERSSAC**

Pilote : Hydraulique Assainissement  
Autres services concernés : Eclairage Public

Direction Générale des Services  
Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,**

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal de Terssac a délibéré en date du 30 mai 2016 en faveur du transfert de la voirie du lotissement Le Colombier dans le domaine public communal. Cette voirie dénommée « allée du Colombier », est mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal de Terssac du 30 mai 2016 approuvant le transfert de la voirie du lotissement « Le Colombier » dans le domaine public communal.

Vu les procès-verbaux annexés

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 9 juin 2016

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « Le Colombier » au patrimoine communautaire suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.



Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



## Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

**Opération : Lotissement le Colombier – COMMUNE DE TERSSAC**

### **PREAMBULE**

Le lotissement le Colombier, situé allée du Colombier à Terssac a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne, un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas vocation à rester durablement du domaine privé de la SARL PAPVERT. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

### **A – IDENTIFICATION DES PARTIES**

L'aménageur, la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX, gérant

La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'assainissement

### **B – OUVRAGES CONCERNES**

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 17 m de canalisation PVC CR8 diamètre 200 mm, 4 regard de visite, 9 branchements individuels
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 2 grilles, 4 branchements individuels au fossé bordant l'allée du Colombier

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise S2TP plaines Cabannes 81120 LABOUTARIE

Date de réception : juin 2013

Documents fournis : plan de récolement EU/EP (dwg), passage caméra EU/EP, tests d'étanchéité EU.

### C - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

### EN CONSEQUENCE ET A COMPTE DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par la SARL PAPVERT représentée par monsieur Serge PAPAIX est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à Albi, le 26.11.2015

Fait à Albi, le

Pour la SARL PAPVERT

Serge PAPAIX

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le vice- président délégué à l'assainissement  
Pierre DOAT

